



La loi d'Ellen

Table de concertation des Maires
Fredericton le 17 février 2017

+ Contexte



- Décès d'Ellen Watters
- Mobilisation des groupes de cyclistes
- Réactions municipales dans les médias sociaux

+ Enjeux



- Augmentation du cyclisme comme moyen de transport
- Augmentation des voies cyclables utilitaires
- Évolution technologique du “vélo”
- Problématiques de partage de la route
- Réaction du public par rapport au drame
- Situation à l’extérieur (Ontario, N-É, Europe et USA)
- Nécessité d’une modernisation de la Loi sur les véhicules à moteur

+ Raison d'être



- Augmenter la sécurité des cyclistes
- Visibilité de la province comme étant “vélo sensible” – tourisme, etc.
- Outils législatifs aux autorités compétentes pour agir
- Sensibilisation et éducation du public par rapport au cyclisme

+ Changements introduits

- 1 mètre < 50km/h – 1,5 mètres > 50 kmh
- Réglementation pour le respect des voies cyclables utilitaires
- Moderniser la description d'une bicyclette
- Règles spécifiques concernant l'usage des trottoirs par les bicyclettes
- Remplacer de la terminologie floue ou dépassée et des règles concernant le fait d'emprunter l'extrême droite de la chaussée en vélo.
- Permettre aux autorités locales de désigner des trottoirs comme "sentier" et réguler l'usage des bicyclettes.